

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 FEVRIER 2010

Aujourd'hui dix-huit Février deux mil dix, à vingt heure trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, Mme GUITARD, M. FONTENEAU, Mme BUTOR, M. MALET, Mme DURY, M. MENARD, M. DUVAL, Mme PARE, M. DANIEL, M. VAILLANT, M. PRAUD, Mme SCHWARTZ, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, Mme BABIN, Mme TICOT, M. DEPERRIAUX, Mme RIBEIRO, Mme RENSON, M. GUILLAUME, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURVIN-SIROT.

Ont donné délégation de vote :

- M. SUPPLISSON à M. FONTENEAU
- Mme PERRIN à M. DIGEON
- M. GUILLOTEAU à M. MALET
- Mme DECHAMBRE à Mme DUBOIS
- M. MIMOUN à Mme POURVIN SIROT

Excusé :

- M. BURGUNDER

--

Mme TICOT remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU CONSEIL DU 18 DECEMBRE 2009

*en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 18 Décembre dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

BUDGET PRINCIPAL 2010 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal approuve le Budget Principal 2010 tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **33 915 436,13 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 22 802 280,00 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 11 113 156,13 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITE par 27 voix POUR et 5 CONTRE (M. MIMOUN, M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN, Mme POURVIN-SIROT).

.../...

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal approuve le Budget annexe de l'Eau – exercice 2010 - tel qu'il est présenté et qui s'équilibre à la somme de **98 778,05 €** se décomposant comme suit :

- ✚ 31 103,11 € pour la section de Fonctionnement
- ✚ 67 674,94 € pour la section d'Investissement

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal décide de voter, ainsi qu'il suit, le montant des subventions aux différentes Sociétés ou Associations ci-dessous dénommées, au titre de l'Exercice 2010 :

NOM des ASSOCIATIONS	subvention 2010
CHAPITRE 920-020-6574 - CHARGES DE PERSONNEL	
Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal	54 132,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 020	54 132,00 €
CHAPITRE 920-0242-6574 - FETES PUBLIQUES	
Comité des Fêtes	11 875,00 €
Comité Miss Orléanais	4 500,00 €
Comité Miss Montargis	2 500,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0242	18 875,00 €
920-0251-6574 - ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
FNCPG-CATM	229,00 €
Amicale des Anciens Marins	46,00 €
Ass. Républicaine des Anciens Combattants du Montargois A.R.A.C	84,00 €
F.N.A.C.A.	153,00 €
Union Nationale des Combattants	84,00 €
Mutilés -Veuves Victimes de Guerre	46,00 €
Souvenir Français	84,00 €
F.N.D.I.R.P.	336,00 €
A.N.C.A.C.	76,00 €
Ass. Nationale des Anciens Combattants de la Résistance - Comité de Montargis A.N.A.C.R.	76,00 €
Fédération Nationale des plus Grands Invalides de Guerre	31,00 €
Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	75,00 €
Amicale des Anciens Chasseurs SIDI-BRAHIM	38,00 €
Amicale des Anciens Combattants	1 000,00 €
Délégation du Loiret FFL « Fondation de la France Libre »	76,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 0251	2 434,00 €

CHAPITRE 920-048-6574 – ACTIONS EUROPEENNES & INTERNATIONALES	
Comité de Jumelage	9 500,00 €
Amis de Greven	950,00 €
Amis de Crowborough	950,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 920 - 048	11 400,00 €
TOTAL CHAPITRE 920	86 841,00 €
CHAPITRE 922-2011-6574 - ENSEIGNEMENT	
O.G.E.C. Saint Louis (cantine)	2 746,00 €
CPE Ecole Girodet	92,00 €
FCPE Lycée en Forêt	92,00 €
FCPE Collège du Grand-Clos	92,00 €
FCPE Lycée Durzy	92,00 €
Rallye Mathématique du Centre	145,00 €
Aux 14 écoles p/voyages de fin d'année	2 744,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 922 - 2011	6 003,00 €
TOTAL CHAPITRE 922	6 003,00 €
CHAPITRE 923-331-6574 - ACTION CULTURELLE	
Alliance Musicale	3 600,00 €
Amis de l'Ecole de Musique	1 448,00 €
Amis de l'Eglise Sainte-Madeleine	200,00 €
Association Montargoise d'Animation	28 757,00 €
APSEMAG - Ensemble Baroque de Montargis	500,00 €
Club des Chiffres et des Lettres	76,00 €
Gâtinais Québec	100,00 €
Photo Ciné Club du Gâtinais	1 900,00 €
Le Réveil de la Chaussée	3 325,00 €
Association Florale et Horticole du Gâtinais	150,00 €
Amitiés Chine Montargis	2 000,00 €
Hot Club du Gâtinais	950,00 €
Musik'Air	20 000,00 €
Association Amitiés Montargis Cameroun	1 500,00 €
Bridge Club de Montargis	500,00 €
Nouvelles technologies Gâtinaises - Montargis	475,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 923 - 331	65 481,00 €
TOTAL CHAPITRE 923	65 481,00 €
CHAPITRE 924-402-6574 - CLUBS ET ASSOCIATIONS SPORTIVES	
U.S.M. MONTARGIS	272 635,00 €
U.S.M. Montargis Football	100 040,00 €
U.S.M. Cyclotourisme	1 500,00 €
U.S.M. Cyclisme	2 500,00 €
U.S.M. Handball	96 000,00 €
Aviron-club Montargis Gâtinais	13 910,00 €
Fémina	38 000,00 €

Modélisme Naval	80,00 €
Twirling Sport en Gâtinais	1 600,00 €
Nautic Club de Montargis	1 100,00 €
Canoë-kayak Montargois et Vallée du Loing (C.K.M.V.L.)	1 100,00 €
Cercle Pasteur	79 280,00 €
Aide coupons Sport	1 500,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 924 - 402	609 245,00 €
TOTAL CHAPITRE 924	609 245,00 €
CHAPITRE 925-5201-657362	
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	600 000,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 5201	600 000,00 €
CHAPITRE 925-5201-6574 - INTERVENTIONS SOCIALES	
Ass. des Donneurs de Sang	700,00 €
Croix-Rouge Française	1 000,00 €
Club des Retraités S.N.C.F.	150,00 €
Mouvement Vie Libre	400,00 €
Le Pigeon Montargois	397,00 €
Le Refuge des Cheminots	77,00 €
U.A.I.C.F.	152,00 €
Montargis- A.V.F. Accueil des Villes françaises	77,00 €
Secours Populaire Français	305,00 €
U.N.R.P.A.	1 500,00 €
Les Papillons Blancs	168,00 €
Ass. pour Emploi Info Solidarité des Chômeurs Précaires (A.P.E.I.S.)	229,00 €
Ass. pour les Non Voyants "L'Amitié"	153,00 €
M.R.A.P.	77,00 €
IMANIS (A.D.A.G.E. – Association Départementale de lutte contre l'exclusion)	534,00 €
FNATH	153,00 €
La Prévention Routière	153,00 €
Association Sourire et Vivre Ensemble	155,00 €
Union Fédérale des Consommateurs du Montargois Que Choisir	77,00 €
Association des Locataires des Quartiers de la Chaussée	200,00 €
Maison de la Famille – 45200 Montargis	300,00 €
Association Familiale de Montargis – Familles de France	100,00 €
Le Château de Sable	153,00 €
Développement Social et Culturel de la Langue des Signes Montargis	200,00 €
ALPEJ	150,00 €
Association des Amis des Quatre Saisons	83 530,00 €
Objectif Lune – Association pour l'intégration des Personnes avec autisme	46,00 €
E.E.R.I.GE Espace Ecoute Rencontre Inter-Génération 45700 Villemandeur	75,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 925 - 5201	91 211,00 €
TOTAL CHAPITRE 925	691 211,00 €

CHAPITRE 928-8320-6574 – ACTIONS SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	
Association LIG'AIR – Association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Région Centre	300,00 €
Association Loiret Nature Environnement – 45100 ORLEANS	150,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 928 - 8320	450,00 €
TOTAL CHAPITRE 928	450,00 €
CHAPITRE 929-911-6574 - ACTION ECONOMIQUE	
Ass. "Promotion des Marchés de Montargis"	10 800,00 €
Confrérie maîtres chouquettiers Gâtinais	152,00 €
Union Commerciale de Montargis	15 000,00 €
TOTAL SOUS CHAPITRE 929 - 911	25 952,00 €
TOTAL CHAPITRE 929	25 952,00 €
TOTAL GENERAL	1 485 183,00 €

Adopté à l'UNANIMITE

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA FONDATION LA VIE AU GRAND AIR POUR LA CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE JOUR RUE JACQUES FRAYER A MONTARGIS

Le Conseil Municipal décide d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de **835 165,50 €**-représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 670 331 € que la fondation La Vie au Grand Air se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Caractéristiques du prêt PHARE :

- ⇒ Durée totale du prêt 25 ans
- ⇒ Echéances annuelles
- ⇒ Différé d'amortissement 12 mois
- ⇒ Taux d'intérêt actuariel annuel 1,85 %
- ⇒ Taux annuel de progressivité..... 0 %
- ⇒ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Adopté à l'UNANIMITE.

PRECISIONS SUR LES STATUTS DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Vu l'arrêté préfectoral du 20 Avril 2007 portant révision des statuts de l'Agglomération Montargois Et rives du Loing,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 Avril 2008 portant modification de la représentation des communes membres au sein du Conseil de communauté de l'AME,

Considérant l'arrêt du 13 Octobre 2009 n° 09NT00452 de la Cour Administrative d'Appel de Nantes annulant l'arrêté préfectoral du 20 Avril 2007 avec effet au 1^{er} Avril 2010,

Considérant l'arrêt du 13 Octobre 2009 n° 09NT01189 de la Cour Administrative d'Appel de Nantes validant l'arrêté préfectoral du 30 Avril 2008 relatif à l'article 10 des statuts de la Communauté d'agglomération concernant la représentation des communes membres au sein du conseil communautaire,

Vu la délibération de l'AME n° 09-209 du 17 Décembre 2009 relative aux précisions sur les statuts de l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing,

Le Conseil Municipal approuve ces précisions statutaires de l'AME concernant les articles 3.2, 3.3, 3.4, 7,24, 32 et 33.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ASTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)

**REHABILITATION DU PONT ALLEE ANNE D'ESTE :
AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE**

Considérant la nécessité de passer un avenant au marché avec l'entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF, titulaire du marché. En effet, la mise en place des culées type ouvrage d'art intégrant des murs garde-grève s'est avérée structurellement nécessaire suite aux résultats d'essais géotechniques in situ qui n'ont pu être réalisés qu'après la dépose de l'ouvrage existant en phase exécution,

le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise BAUDIN CHATEAUNEUF d'un montant de 19 014,00 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché de 228 932,00 € HT à 247 946,00 € HT.

Adopté à l'UNANIMITE.

**RECONSTRUCTION DE L'ECOLE JEAN MOULIN : AUTORISATION A M. LE MAIRE
DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE LOT 1-GROS ŒUVRE, FONDATIONS**

Considérant la nécessité de passer un avenant au marché relatif au lot 1-Gros Œuvre - Fondations Profondes avec l'entreprise TP BAT, titulaire du marché. En cours de chantier, concernant le plancher chauffant, il s'avère nécessaire de réaliser une chape liquide dans les locaux de l'école maternelle comme indiqué ci-après : les classes, la bibliothèque, la salle de psychomotricité,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché lot 1 à passer avec l'entreprise TP BAT d'un montant de 14 159,76 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché de 2 319 991,95 € HT à 2 334 151,71 € HT.

Adopté à l'UNANIMITE.

**RESTAURATION INTERIEURE DE L'EGLISE SAINTE MADELEINE:
AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 3 AU MARCHE LOT 2
RESTAURATION DES DECORS PEINTS (toutes tranches) AINSI QUE L'AVENANT N° 1
AU MARCHE LOT 10 – ELECTRICITE avec options (toutes tranches)**

Considérant la nécessité de passer un avenant au marché relatif au lot 2-Restauration des décors peints (Tranche Ferme, Tranche Conditionnelle) avec l'Atelier Marc PHILIPPE, titulaire du marché. En effet, en cours de chantier, le nettoyage des décors peints a mis au jour de nombreux repeints sur les parties inférieures des piles sud du déambulatoire. Ces repeints, effectués en aplats monochromes, masquent le décor initial, sans continuité de couleur ni de motif avec celui-ci. Il était donc nécessaire d'effectuer l'élimination de cette couche de peinture et le dégagement du décor à restaurer,

Considérant la nécessité de passer un avenant au marché relatif au lot 10-Electricité avec options (Tranche Ferme, Tranche Conditionnelle) avec la Sté ISI ELEC, titulaire du marché. Suite à la restauration du tableau représentant « la descente de croix », situé à l'ouest dans le chœur, la mise en valeur de cette œuvre appelle un éclairage adapté, de plus, la fourniture et la mise en service de six colonnes « haut parleur » supplémentaires sont rendues nécessaires, afin de mieux sonoriser les bas côtés,

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 au lot 2 à passer avec l'Atelier Marc PHILIPPE d'un montant de 8 000,00 € H.T., ce qui porte le nouveau montant du marché de 119 846,20 € HT à 127 846,20 € HT.(toutes tranches confondues), ainsi que l'avenant n° 1 au lot 10 à passer avec la Sté ISI ELEC d'un montant de 5 037,21 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché de 171 481,50 € H.T. à 176 518,71 € H.T. (toutes tranches confondues).

Adopté à l'UNANIMITE.

**RETROCESSION DU PASSAGE PIETON DE LIAISON ENTRE LA PASSERELLE
COUR JEAN DUPONT ET LA RUE RENEE DE FRANCE A MONTARGIS**

Considérant que l'opération globale d'aménagement du promoteur Centre Immo Promotion est en cours d'achèvement, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte d'acquisition auprès de celui-ci de l'ensemble du foncier correspondant au passage piéton reliant le quai du Pâtis à la rue Renée de France (AC 295 – 126 m² et lot de volume 1 – 61 m² - de l'état descriptif de division de la parcelle AC 293), situé 10 quai du Pâtis, étant entendu que l'intégralité des frais et notamment d'acte et de géomètre, sont à la charge de CIP.

Adopté à l'UNANIMITE.

VENTE DE LA PARCELLE AI 562 SISE 26 RUE EMILE DECOURT A MONTARGIS

Afin de permettre à HAMOVAL de réaliser la construction d'un immeuble pour étendre l'activité de l'association IMANIS, et compte tenu de l'utilité sociale du projet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'acte de vente à HAMOVAL de la parcelle AI 562 située 26 rue Emile Decourt pour 8 121 euros nets ville, les frais et notamment d'acte, étant à la charge de l'acquéreur, et autorise HAMOVAL à déposer et obtenir le permis de construire qu'elle sollicite sur la parcelle communale.

Adopté à l'UNANIMITE, étant précisé que M. GUILLAUME ne prend pas part au vote.

**DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DE PENALITES AU TITRE DE LA TAXE LOCALE
D'URBANISME POUR LA SCI LES TERRASSES**

Vu la demande de la Trésorerie d'Orléans sollicitant, en application des dispositions de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, la remise gracieuse des pénalités de 598 euros acquittées par la SCI les Terrasses de Montargis, compte tenu de leur retard dans le paiement de la première échéance, pour des motifs justifiés,

Le Conseil Municipal accorde la remise de pénalités de 598 euros à la SCI les Terrasses de Montargis, pour le permis de construire n°45.208.06.0.P007 du 6 septembre 2006.

Adopté à l'UNANIMITE.

**NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS : AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER AVEC
LA CAF DU LOIRET**

Afin de mieux sécuriser ses interventions financières, la C.N.A.F (Caisse Nationale des Allocations Familiales) a demandé à la CAF d'appliquer un nouveau modèle de convention d'objectifs et de financement des structures d'accueil de jeunes enfants.

Ce nouveau document porte le taux de régime général à 95 % pour les trois structures de la Ville (multi-accueil Dom Père, multi-accueil des Closiers et halte garderie).

Considérant l'intérêt d'assurer la continuité du service rendu auprès des familles, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour chaque structure d'accueil, avec la C.A.F du Loiret.

Adopté à la MAJORITE par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. REBOUL, Mme PIQUET, M. NOTTIN)



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis